



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 1^{er} février 2016 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 38, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 38.

046/01-02-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Participation au programme « Changez d'air! »

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 270 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 259 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux
2. Adoption du Règlement numéro 261 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux
3. Adoption du second projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
4. Adoption du second projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat pour de la formation en gestion des documents et des archives
2. Mandat professionnel pour la réalisation d'une étude en lien avec la planification stratégique de la Ville – Ajout de contrat pour l'organisation de deux (2) groupes de discussion supplémentaires
3. Appropriation du surplus accumulé pour un mandat de graphisme pour diverses enseignes de la Ville
4. Terrains de tennis dans le secteur Sainte-Véronique – Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres pour l'obtention de plans et descriptions techniques

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2016
2. Transfert au Fonds vert du solde non utilisé de certains postes budgétaires de l'exercice financier 2015
3. Travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 230
4. Représentation de la Ville à la Cour des petites créances dans le cadre du dossier numéro 560-32-004453-151 – Matricule numéro 9942-04-8390
5. Autorisation au procureur pour perception de sommes dues
6. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – Dépôt de la liste officielle
7. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour l'exercice financier 2015
8. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour la reddition de comptes 2015 – Recyc-Québec
9. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour la reddition de comptes 2015 – Programme d'entretien du réseau routier local
10. Adoption de la programmation de travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et engagements de la Ville
11. Entente d'utilisation des VLAN numéro 752, 754 et 760 à des fins de transport du flux Internet
12. Mouvement de personnel
13. Embauche de personnel
14. Appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs, de la culture et du tourisme » – Formation du comité de sélection

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2015

H TRAVAUX PUBLICS

1. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat, l'installation et la programmation de trois (3) poinçons électroniques digitaux – Annulation de la résolution numéro 034/11-01-16
2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016
3. Mandat à un notaire pour une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire en faveur de la Ville sur la propriété située sur une partie du lot 51A-61, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand – Matricule numéro 9942-13-5237
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'un camion Ford F-150 XL 2X4 cabine allongée 2013
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'un camion Ford F-150 XL 4X4 cabine simple 2013

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

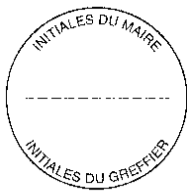
1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et l'installation d'une barrière du côté lac au Camping Sainte-Véronique
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et l'installation de quatre (4) lecteurs de carte à puce pour les deux (2) barrières du Camping Sainte-Véronique

J DIVERS

1. Appui au Comité de citoyens de Rivière-Rouge concernant leur projet de jardins communautaires
2. Don à l'organisme « Les filles d'Isabelle, cercle # 1135 L'Annonciation »

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse, Mme Déborah Bélanger, souligne la présence de Mme Paulette Valiquette, membre du Comité des citoyens de Rivière-Rouge, qui a été reconnue à titre de bénévole lors de l'hommage aux bénévoles tenu le 31 janvier dernier et profite de l'occasion pour la féliciter pour cette nomination ainsi que pour son travail et ses efforts déployés au sein de la communauté, notamment, dans le cadre de la création des jardins communautaires.

047/01-02-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : Mme Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, quitte la séance, il est 19 h 49.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

048/01-02-16

PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1 500 vieux appareils de chauffage au bois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une remise de 100 \$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300 \$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « Changez d'air! »;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise pour un montant de 125 \$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois et de 150 \$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communication, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « Changez d'air! »;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « Changez d'air! » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communication et le versement des incitatifs;

CONSIDÉRANT que le programme sera relancé le ou vers le 1^{er} mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 270 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 270 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.



No de résolution
ou annotation

049/01-02-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 259 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux.

Que le règlement numéro 259 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 259 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux est reproduit au livre des règlements.

050/01-02-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 261 INTERDISANT L'UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE (VAPOTEUSE) DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel Forget lors de la séance d'ajournement du 19 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 261 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux.

Que le règlement numéro 261 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 261 interdisant l'utilisation de la cigarette électronique (vapoteuse) dans les édifices municipaux est reproduit au livre des règlements.

NOTE : Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, mentionne sommairement la portée des modifications proposées, et ce, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

051/01-02-16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement numéro 267, lequel ne comporte aucune modification;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le second projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le second projet de règlement numéro 267 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

052/01-02-16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement numéro 269, lequel ne comporte aucune modification;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le second projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le second projet de règlement numéro 269 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 19 h 57.*

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

053/01-02-16

MANDAT POUR DE LA FORMATION EN GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la compagnie « A. Lapierre Gestion Documentaire inc. » pour une journée de formation en gestion des documents et des archives au montant de 420 \$ plus les taxes applicables et plus les frais d'hébergement d'un soir sur approbation de la greffière, le tout conformément à leur proposition du 20 octobre 2015.

Que la greffière soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

054/01-02-16

MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA VILLE – AJOUT DE CONTRAT POUR L'ORGANISATION DE DEUX (2) GROUPES DE DISCUSSION SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296/03-08-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2015, mandatant la firme « Investissements Enack inc. » pour la réalisation d'une étude en lien avec la planification stratégique de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que pour terminer ladite étude, la firme a eu besoin d'organiser deux (2) groupes de discussion supplémentaires à son mandat initial;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

D'entériner l'ajout au contrat de la firme « Investissements Enack inc. » pour l'organisation de deux (2) groupes de discussion supplémentaires dans le cadre du mandat déjà octroyé pour la réalisation d'une étude en lien avec la planification stratégique de la Ville, tel ajout au montant de 795 \$ non taxable, le tout conformément à leur proposition datée de janvier 2016.

ADOPTÉE

055/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UN MANDAT DE GRAPHISME POUR DIVERSES ENSEIGNES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise « Concept Graphique Lisane enr. » pour la conception de diverses enseignes de la Ville, notamment, celles des entrées de la Ville, les parcs et certains édifices municipaux, tel mandat pour un montant total maximum de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa proposition datée du 19 janvier 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le Comité d'affichage soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

056/01-02-16

TERRAINS DE TENNIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR L'OBTENTION DE PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES

CONSIDÉRANT les échanges intervenues entre les représentants de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge et ceux de la Ville de Rivière-Rouge concernant un projet d'échange de terrains entre les parties, tels terrains étant situés sur le boulevard Fernand-Lafontaine et constituant, notamment, les terrains de tennis dans le secteur Sainte-Véronique;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la firme d'arpenteurs-géomètres « MPMAG et associés inc. », afin de préparer les descriptions techniques et les plans des deux (2) propriétés appartenant à la Ville ainsi que la propriété appartenant à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge, telles propriétés étant situées sur le boulevard Fernand-Lafontaine et constituant, notamment, les terrains de tennis dans le secteur Sainte-Véronique, le tout dans le cadre du projet d'échange de terrains entre les parties, et ce, au montant total de 1050 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 1^{er} février 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Qu'advenant la réalisation du projet d'échange de terrains entre les parties, la présente dépense soit répartie entre les parties au prorata de la superficie des terrains respectifs échangés et que la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge soit facturée en conséquence.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

057/01-02-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	149 496,06 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	95 852,20 \$
Comptes courants :	<u>848 794,66 \$</u>
Total :	1 094 142,92 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

058/01-02-16

TRANSFERT AU FONDS VERT DU SOLDE NON UTILISÉ DE CERTAINS POSTES BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De transférer au Fonds vert le solde non utilisé de certains postes budgétaires de l'exercice financier 2015, soit les postes numéro 02 62100 996, 02 61002 499, 02 61001 996, tel transfert au montant total de 881,17 \$.

ADOPTÉE

059/01-02-16

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 48 982,64 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 28 janvier 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

060/01-02-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

REPRÉSENTATION DE LA VILLE À LA COUR DES PETITES CRÉANCES DANS LE CADRE DU DOSSIER NUMÉRO 560-32-004453-151 - MATRICULE NUMÉRO 9942-04-8390

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, pour représenter la Ville de Rivière-Rouge à la Cour des petites créances dans le cadre du dossier numéro 560-32-004453-151.

D'entériner la signature du document de contestation « Réponse de la partie défenderesse » par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux.

D'autoriser M. Robidoux à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout autre document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

061/01-02-16

AUTORISATION AU PROCUREUR POUR PERCEPTION DE SOMMES DUES

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate M^e Pierre-Alexandre Brière, avocat de l'étude « Dunton Rainville avocats », ou son remplaçant afin de procéder à la perception des comptes en souffrance pour les années 2014 et 2015 apparaissant à la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

062/01-02-16

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales produite par la trésorière;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit approuvée.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 12 mai 2016, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

063/01-02-16

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2015, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, tel mandat au montant de 11 025 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

064/01-02-16

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2015 – RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2015 dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec, tel mandat au montant de 475 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

065/01-02-16

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2015 – PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2015 dans le cadre du Programme d'entretien du réseau routier local, tel mandat au montant de 590 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

066/01-02-16

Annulée par
la résolution
355/09-08-16

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 ET ENGAGEMENTS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

067/01-02-16

ENTENTE D'UTILISATION DES VLAN NUMÉRO 752, 754 ET 760 À DES FINS DE TRANSPORT DU FLUX INTERNET

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle et la compagnie « Communautel inc. » concernant l'utilisation des VLAN numéro 752, 754 et 760 à des fins de transport du flux Internet.

ADOPTÉE

068/01-02-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Mme Ginette Terreault, rétroactivement au 30 novembre 2015, la classe salariale 11 échelon 5, dans son poste à temps complet de responsable bibliothèque.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

069/01-02-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Patrick Cyr au poste temporaire de technicien en loisirs et tourisme, classe 15 échelon 1, à compter du 5 janvier 2016 à raison de trois (3) à cinq (5) jours par semaine pour une période indéterminée, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

070/01-02-16

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME » – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs, de la culture et du tourisme » se terminera le 12 février 2016 et qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le processus de sélection et pour la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'il soit formé des membres suivants : de la mairesse, du conseiller Daniel Forget, du conseiller Yves Sigouin ainsi que de la directrice générale.

Que ledit comité de sélection soumette sa recommandation au conseil lors d'une séance ultérieure de la Ville.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

071/01-02-16

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2015

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2015 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Ville de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Que le rapport d'activités 2015, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

072/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA PROGRAMMATION DE TROIS (3) POINÇONS ÉLECTRONIQUES DIGITAUX – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 034/11-01-16

CONSIDÉRANT la résolution numéro 034/11-01-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016, autorisant l'achat et l'installation de trois (3) poinçons électroniques digitaux, soit un pour chaque garage municipal, et ce, pour un montant total de 650 \$ chacun plus les taxes applicable, le tout incluant les frais de programmation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des discussions avec le représentant de l'entreprise, il est apparu que les montants originalement présentés au directeur du Service des travaux publics avaient considérablement augmentés et qu'il y avaient plusieurs autres frais supplémentaires non prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 034/11-01-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016, en raison des modifications considérables aux prix originalement proposés.

ADOPTÉE

073/01-02-16

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016.

Que la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

MANDAT À UN NOTAIRE POUR UNE SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE EN FAVEUR DE LA VILLE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 51A-61, RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND – MATRICULE NUMÉRO 9942-13-5237

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, pour la préparation d'un acte de servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire en faveur de la Ville de Rivière-Rouge sur la propriété située sur une partie du lot 51A-61, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, identifiée par le numéro de matricule 9942-13-5237.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte de servitude.

074/01-02-16

Modifiée par la
résolution numéro
301/05-09-17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer l'acte de servitude à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

075/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UN CAMION FORD F-150 XL 2X4 CABINE ALLONGÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un camion Ford F-150 XL 2X4 cabine allongée 2013 auprès de la compagnie « Location Sauvageau » au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

076/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UN CAMION FORD F-150 XL 4X4 CABINE SIMPLE 2013

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un camion Ford F-150 XL 4X4 cabine simple 2013 auprès de la compagnie « Location Sauvageau » au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

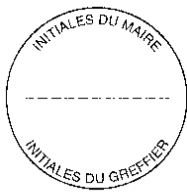
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

077/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE DU CÔTÉ LAC AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une barrière au Camping Sainte-Véronique du côté du lac auprès de la compagnie « Altel sécurité électronique » au montant de 7 740,12 \$ incluant les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

078/01-02-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE QUATRE (4) LECTEURS DE CARTE À PUCE POUR LES DEUX (2) BARRIÈRES DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) lecteurs de carte à puce pour les deux (2) barrières du Camping Sainte-Véronique, situées respectivement du côté du lac et du côté de la rivière, auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant de 8 030,43 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

DIVERS

079/01-02-16

APPUI AU COMITÉ DE CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE CONCERNANT LEUR PROJET DE JARDINS COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine l'appui accordé au Comité de Citoyens de Rivière-Rouge, par la lettre signée par la mairesse en date du 18 janvier 2016, concernant leur projet de deux (2) jardins communautaires situés respectivement dans le secteur L'Annonciation et dans le secteur Sainte-Véronique, lequel projet s'inscrit dans le cadre de la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés de la Ville.

Que la Ville s'engage à prêter au Comité de Citoyens de Rivière-Rouge une portion de terrain, dans le secteur L'Annonciation, de 50 pieds par 90 pieds, et ce, uniquement aux fins d'un jardin communautaire.

Que la Ville s'engage également à prêter au Comité de Citoyens de Rivière-Rouge une portion de terrain, dans le secteur Sainte-Véronique, d'approximativement 60 pieds par 80 pieds, et ce, uniquement aux fins d'un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

jardin communautaire et s'engage à fournir la main-d'œuvre pour la préparation de ce terrain pour la première année, soit ce printemps 2016.

ADOPTÉE

080/01-02-16

DON À L'ORGANISME « LES FILLES D'ISABELLE, CERCLE # 1135 L'ANNONCIATION »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De verser un don à l'organisme « Les Filles d'Isabelle, cercle # 1135 L'Annonciation » dans le cadre de leurs activités de célébration de leur 50^e anniversaire de fondation au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

081/01-02-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse